

COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 20

Réunion restreinte du : 31 JANVIER 2019

Membres présents: André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<u>FORFAITS</u>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
20963859	GRPT BLAINVILLE BB 1	U 16 F	Depart - U	FORFAIT (2)	8,00€

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET Le Secrétaire : Albert GUESNON